



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept octobre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. POULAIN, Maire.

Présents: M. POULAIN, M. BOULAY, M. BORDIER, Mme GAUTIER, Mme TAUNAI, Adjoints, Mme BERTHELOT, Mme BOURDAIS, M. BOUTIN, M. BRAULT, Mme BRUNEAU, M CHESNAIS, Mme CHEVALIER, M. DESNOE, M. GASCOIN, M GOUAS, M. HOUDAYER, M. HULOT, Mme MACHECOURT, Mme Marie-Françoise MOREAU, Mme MOREAU Vanessa, Mme PICHEREAU Conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme JARDIN a donné pouvoir à Mme BRUNEAU.

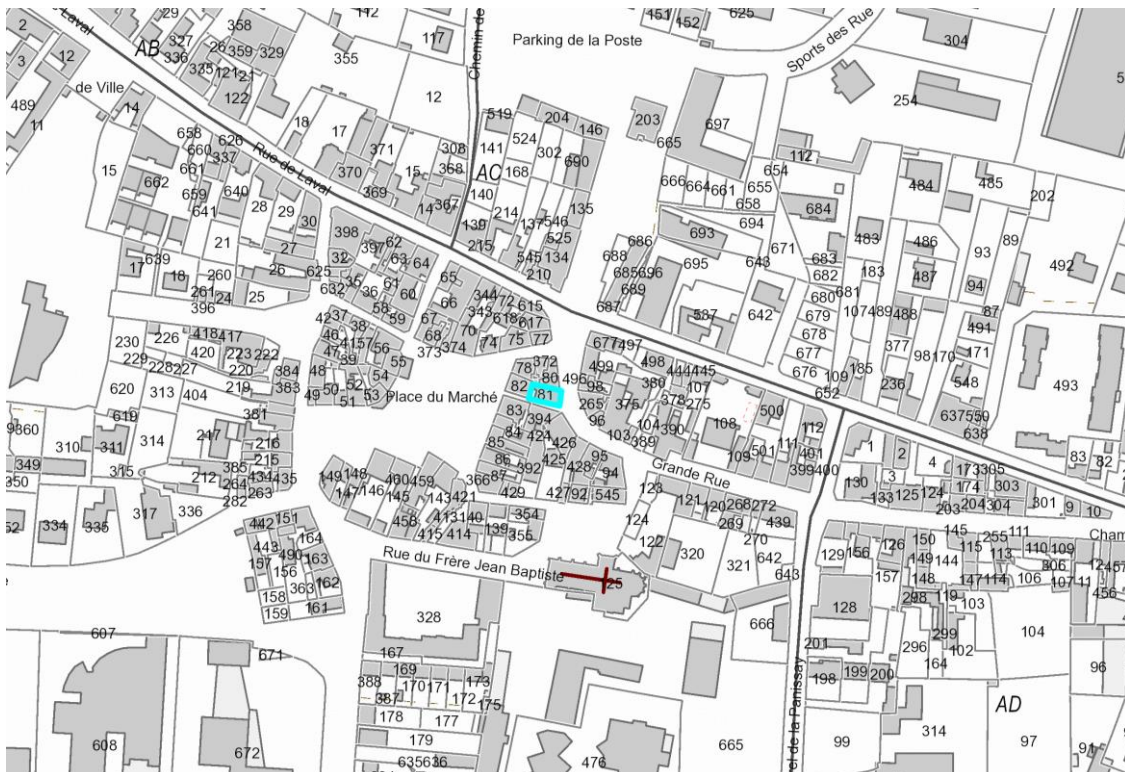
Absent : M VEILLÉ

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Monsieur Christian BOULAY a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation du PV de Conseil municipal du 19 septembre 2019 : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

N°2019-044 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété sise Carrefour du Centre, n°7, cadastrée section AE n°81. La Commune de MESLAY-DU-MAINE décide de ne pas exercer son droit de préemption.



N°2019-045 : Déclaration d'intention d'aliéner une propriété sise rue de Laval, n°77, cadastrée section AI n°15 et 471. La Commune de MESLAY-DU-MAINE décide de ne pas exercer son droit de préemption.



N°2019-046 : le logement sis 2 avenue de l'hôtel de Ville est louée à l'association France Horizon avec un loyer de 450 € par mois indexé suivant l'indice de référence des loyers (indice de référence 1er trimestre 2019 : 129.38).

ECONOMIE ET ADMINISTRATION GENERALE

Prime de fin d'année 2019

Vu les dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que l'indice INSEE des prix à la consommation a enregistré une évolution de 1.3557 % en 2018.

Considérant qu'une prime de fin d'année est versée depuis les années 1970 aux agents communaux. En 2018, cette prime a été versée aux agents titulaires et non titulaires avec les salaires du mois de novembre. Elle était d'un montant net de 1 081,00 € pour les agents à temps complet. Elle est calculée sur cette base, proportionnellement au temps de travail, pour les agents à temps non complet. Sont également concernés par cette prime les agents sous contrat, à temps complet ou à temps non-complet.

Les années précédentes, le montant était calculé de la manière suivante : prime de l'année N + inflation N+1 (1.3557 %) = 1 095.65 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DÉCIDE :

- de fixer le montant de la prime de fin d'année pour l'année 2019 à 1 096 € net.
- de verser la prime de fin d'année aux agents qui quittent la collectivité en cours d'année, au prorata temporis, sur la base du montant de la prime de fin d'année de l'année N-1 avec leur dernier bulletin de salaire.

Suppression de postes

Suite aux propositions d'avancement de grade pour l'année 2019 et vu l'avis du Comité technique du 14 juin 2019, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de supprimer à compter du 18 octobre 2019 :

- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants de première classe à temps complet,
- 1 emploi d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe à temps complet.

Suite à l'avis du Comité technique du 14 juin 2019, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de supprimer à compter du 18 octobre 2019 :

- 1 emploi d'agent de maîtrise à temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 emploi de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 emploi d'attaché territorial et un emploi fonctionnel de DGS d'une commune de 2000 à 10000 habitants

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide de supprimer les postes suivants, et de mettre à jour le tableau des effectifs :

à compter du 18 octobre 2019 :

- 1 emploi d'éducateur de jeunes enfants de première classe à temps complet,
- 1 emploi d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe à temps complet.
- 1 emploi d'agent de maîtrise à temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 emploi de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 emploi d'attaché territorial et un emploi fonctionnel de DGS d'une commune de 2000 à 10000 habitants

Effacement de dettes

Une décision de justice impose à la collectivité la constatation et l'annulation des dettes concernant :

- Une créance de 1 735.54 € (restauration scolaire)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal constate la décision de justice prise et annule les créances telles que présentées ci-dessus.

Demande de subvention marché de Noël APE des écoles publiques

L'Association des Parents d'Elèves des écoles publiques organise pour la 2^{ème} édition un marché de Noël les 30 novembre et 1er décembre 2019 sur la place du Marché.

L'association sollicite une subvention de 800.00€ à la commune afin d'organiser ce marché. Un budget prévisionnel est présenté.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide de verser une subvention à l'Association des Parents d'Elèves d'un montant de 800.00 € pour l'organisation du marché de Noël.

Décision modificative n°3 budget principal

Suite à l'effacement de dettes et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'approuver la décision modificative n°3 au budget principal afin d'avoir les crédits nécessaires :

Chapitre et article	Libellé	Recettes	Dépenses
6542	Créances éteintes		1 700,00
74121	Dotations de solidarité rurale	1 700,00	
Total de la décision modificative n° 01/2019		15 000,00	15 000,00
Total de la décision modificative n° 02/2019		637,16	637,16
Total de la décision modificative n° 03/2019		1 700,00	1 700,00
Pour mémoire Budget Primitif 2019		3 409 904,75	3 409 904,75
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 427 241,91	3 427 241,91

VIE ASSOCIATIVE ET PATRIMOINE

ENFANCE ET FAMILLE

Comité de pilotage PEDT du 26 septembre : renouvellement du PEDT (Projet Educatif De Territoire)

Ordre du jour :

- A quoi doit servir le PEDT ?
- La charte éducative
- Des actions existantes
- Des pistes de travail
- Le comité de pilotage

Introduction :

Jean-Marc POULAIN, maire de Meslay-du-Maine, réaffirme la volonté du conseil municipal de développer une politique éducative partagée sur la commune, d'approfondir et d'organiser les offres existantes afin qu'elles se complètent et s'enrichissent mutuellement.

La municipalité a la volonté de mettre en place des actions cohérentes et ordonnées entre les différents acteurs institutionnels et locaux afin de pouvoir offrir des services adaptés aux besoins des enfants et de leurs parents.

Pierrick LERAY, nouveau coordinateur du PEDT, résume la situation actuelle du PEDT. Des réunions ont permis aux acteurs de se mettre d'accord sur une charte éducative commune et définir 4 axes de travail en 2017. Des événements n'ont pas permis de donner une suite concrète à ce travail de fond réalisé.

Le but de cette réunion et du nouveau document « PEDT » qui en découle a pour ambition d'apporter des réponses en termes d'actions ou projets concrets pouvant répondre aux orientations définies.

A) A quoi doit servir le PEDT

Le PEDT doit être le dispositif qui donne de la cohérence à tous les services et les actions mises en place sur la globalité du temps de l'enfant.

C'est avant tout un outil permettant d'articuler, dans l'intérêt de l'enfant, (de manière à respecter au mieux son rythme et ses besoins) l'ensemble des propositions éducatives que le territoire peut offrir sur le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

Il doit réunir tous les acteurs éducatifs pour échanger, mutualiser les idées, les expériences, les volontés afin de construire ensemble des projets communs. (Parents, enseignants, animateurs, personnel municipal, animateurs associatifs etc...)

Une charte commune a été élaborée, quatre objectifs ont été définis :

1) La réussite éducative sur Meslay-du-Maine :

L'éducation doit être partagée et cohérente entre tous les acteurs éducatifs (synergie et même démarche)

2) La parentalité sur Meslay-du-Maine :

Maintenir le parent à sa place de référent pour l'enfant en tant que premier éducateur. Intervenir « pour » les parents mais surtout « avec » eux, en donnant tout son sens à la coéducation.

3) Le vivre ensemble sur Meslay-du-Maine :

S'appuyer sur l'intergénérationnel comme levier pour créer du lien social. Favoriser la citoyenneté pour construire des repères communs compris et acceptés par tous.

4) Lutter contre les inégalités et les discriminations sur Meslay-du-Maine :

Eveiller les consciences autour des valeurs républicaines : Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité. Favoriser un accès à tous sur les activités proposées sur la commune.

C) Des actions existantes

Les enfants de la commune bénéficient déjà d'un environnement très favorable en termes d'activités péri et extra-scolaires. Ils ont aussi accès à des activités associatives culturelles, artistiques et sportives.

Il faut d'abord penser à enrichir les activités proposées sur le territoire, en termes de quantité, de diversité et de qualité.

Exemples d'actions du PEDT avec des axes d'améliorations :

Certains enfants peuvent bénéficier des services du restaurant scolaire ainsi que de l'accueil de loisirs en début d'après-midi avant de partir à leur activité.

Axes d'améliorations : étendre ce dispositif à d'autres associations, le faire connaître et le développer.

Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) projet réunissant parents, enseignants (public/privé) et animatrice municipale.

Axes d'améliorations : lien plus étroit avec les projets d'école, faire intervenir des associations

Pistes de réflexion :

Après débats et échanges très constructif, les personnes présentes ont retenu les thèmes à travailler collectivement :

- Développement durable : réflexion sur les comportements vis-à-vis de l'environnement, de consommer de façon responsable (tris sélectifs, le compostage, le recyclage etc...)

- Prévention (réflexion sur les domaines de la prévention routière, de la prise de produits illicites, de la sexualité, de l'utilisation d'internet, de l'alimentation etc....)

- Accueil des enfants avec des besoins éducatifs particuliers : besoins liés à une situation particulière, impactant la relation aux apprentissages (troubles du comportement, du langage, enfants en difficulté etc...)

Au terme de la réunion et après discussion avec certaines personnes, il est proposé d'ajouter un 4ème groupe qui travaillera sur la communication réflexion sur la diffusion des informations, de l'harmonisation des différentes plaquettes etc...

D) Comité de pilotage :

Afin de constituer un comité de pilotage qui sera présidé par le Maire et/ou l'Adjoint à l'Enfance les personnes cités ci-dessous seront sollicitées pour intégrer ce comité.

- Représentants des services municipaux
- Directeurs d'écoles
- Représentants de parents d'élèves
- Représentants CAF, DDCSPP, Education Nationale
- Représentants commission Enfance Jeunesse
- Représentants d'associations



Projet

Educatif

De

Territoire

Commune de Meslay-du-Maine

2019/2022

Introduction

Depuis des années, la ville de Meslay-du Maine poursuit une politique éducative engagée et souhaite promouvoir une approche de l'enfant dans sa globalité, aussi bien dans ses propres dispositifs municipaux que dans ceux qu'elle soutient comme les associations.

Il s'agit d'apporter une réponse de qualité, coordonnée et adaptée aux besoins de tous les enfants. Cela se traduit par une offre éducative, culturelle et sportive diversifiée, des lieux d'accueil et d'activités de qualité.

C'est donc tout naturellement que la commune a initié et coordonné cet outil de collaboration locale qui rassemble l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation (enseignants mais aussi parents, animateurs associatifs, agents communaux etc..). Son objectif, à travers ce PEDT, est de favoriser les échanges entre les différents partenaires tout en respectant le domaine de compétences de chacun d'entre eux et ainsi contribuer à une continuité et réussite éducative des enfants de 0 à 14 ans.

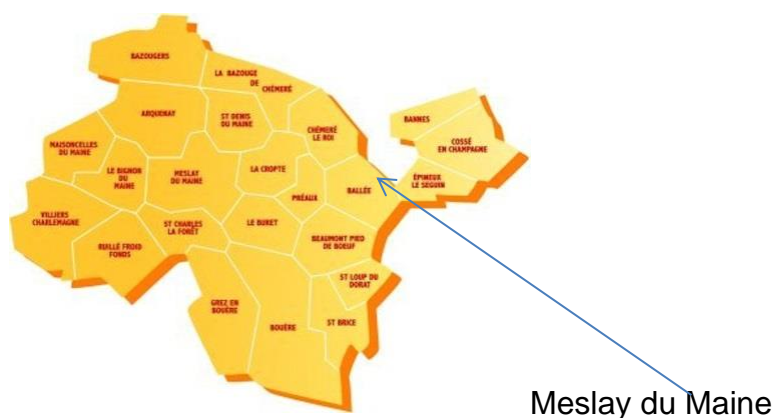
Un groupe de travail avait élaboré le 1er PEDT. Une charte et des orientations éducatives particulières y ont été acté. Malheureusement ils n'ont pu être suivis d'effet. Pierrick Leray est le nouveau coordinateur de ce dispositif.

C'est avant tout un outil permettant d'articuler, dans l'intérêt de l'enfant, (de manière à respecter au mieux son rythme et ses besoins) l'ensemble des propositions éducatives que le territoire peut offrir sur le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire.

La tranche d'âge à laquelle s'adresse ce PEDT concernera maintenant les enfants de 0 à 15 ans.

1) Le territoire

a) Le Pays de Meslay-Grez



Situé en Pays de la Loire, à l'interface de trois départements (la Mayenne, le Maine-et-Loire et la Sarthe), le pays de Meslay-Grez constitue un espace rural de transition au contact de secteurs plus urbanisés (Laval, Château-Gontier et Sablé-sur-Sarthe). Le territoire bénéficie d'une situation avantageuse, dynamisé plus particulièrement au nord-ouest par l'attraction du pôle lavallois.

A l'échelle régionale, le territoire bénéficie d'une accessibilité satisfaisante grâce à sa proximité avec l'autoroute A81 (qui longe le Nord du territoire) et avec les gares TGV de Laval et Sablé-sur-Sarthe.

La Mayenne est un département rural, classé en Territoire Rural de Développement Prioritaire (TRDP) et particulièrement le sud-est du département, où se situe Meslay-du-Maine. Ce qui permet aux territoires de bénéficier d'avantages fiscaux afin de développer celui-ci.

Le département de la Mayenne connaissant un vieillissement de la population, une dynamique départementale s'est installée depuis plusieurs années. Le Pays de Meslay-Grez a un schéma d'évolution similaire à celui de la Mayenne.

Le programme Européen LEADER a subventionné des projets innovants sur tout le sud Mayenne qui ont contribué à limiter l'exode des jeunes vers les pôles urbains voisins.

b) Meslay-du-Maine



• La population

Par son positionnement, Meslay-du-Maine est une ville attractive pour les habitants des agglomérations voisines : attractivité résidentielle, cadre de vie de qualité et bonne accessibilité.

Selon l'INSEE (2016) il y a 506 enfants de 0 à 14 ans susceptibles donc d'être concernés par le PEDT soit 17,4% de la population (2908 habitants)

Afin de conforter sa polarité au sein du Sud-Mayenne, la commune souhaite renforcer la croissance de sa population. Depuis le début des années 2000 Meslay-du-Maine se distingue à travers une politique enfance engagée et tournée vers un développement attractif de son territoire. C'est ainsi que la municipalité a concrétisé cette politique de développement avec la création du Pôle enfance, un bâtiment de plus de 2000 m². Cette structure regroupe l'école maternelle publique et la partie petite enfance / enfance du centre social. Cette croissance doit permettre de porter la population aux environs de 3200 habitants en 2025, soit un gain de 450 habitants par rapport à 2010.

Face au constat d'un vieillissement croissant de sa population, ce qui pose des problèmes de gestion, notamment pour les équipements scolaires, la commune souhaite favoriser un rajeunissement de la population.

Cette orientation doit se traduire par le fait de favoriser l'arrivée de couples avec des enfants sur le territoire, et d'offrir une typologie de logements correspondant à leurs besoins.

L'installation de nouveaux ménages sur le territoire entraînera des besoins en services de proximité : garde d'enfants, services à domicile, accessibilité satisfaisante à des outils de culture et de loisirs...

- **Les différents équipements**

La ville de Meslay-du-Maine, ville-centre de la Communauté communes du pays de Meslay-Grez, polarise la majeure partie des équipements éducatifs, culturels, du territoire avec environ un tiers des équipements et services présents sur son territoire.

L'école à Meslay-du-Maine offre à ses habitants une formation de la maternelle à la troisième, privée ou publique, car elle dispose de 3 écoles et de 2 collèges. Un service de transport scolaire effectue le ramassage des enfants sur les communes environnantes.

Après la 3ème, les jeunes continuent leur formation essentiellement sur Laval.

En ce qui concerne les loisirs culturels et sportifs, la commune de Meslay-du-Maine est très active. En effet, elle est la seule du pays de Meslay-Grez à posséder une salle socioculturelle. Plus d'une soixantaine d'associations dynamisent la commune. Dans le domaine sportif, la diversité des activités a valu à la commune d'être nommée la plus sportive de la région en 2005 et 2006 pour les communes de moins de 3000 habitants

Pour contribuer à cette grande diversité, des équipements divers sont à la disposition de la population : Un centre social, le pôle enfance, une médiathèque, une école de musique, un espace multisports, tout nouvellement une piscine couverte, une salle socioculturelle (1000 places), un gymnase, quatre terrains de football, une salle de judo, un hippodrome de première catégorie avec un centre d'entraînement comprenant cent boxes et une piste de 1000 mètres,

Sur la commune de Meslay-du-Maine et celle de Saint Denis du Maine (située à 3 kms), la communauté de communes a aménagé un espace de loisirs avec plan d'eau. On y trouve de nombreuses activités comme la voile, le kayak, le pédalo, le mini-golf... ainsi qu'un swin golf qui a accueilli les championnats de France en 2006 et 2013. Pour favoriser l'accès à ce pôle d'activités, les deux communes ont été reliées par un sentier piétonnier doublé d'une piste cyclable.

- **Les structures éducatives de Meslay-du-Maine**

- a) **Les écoles**

- **Trois groupes scolaires :**

- École maternelle Fratellini (Public – 104 enfants)

- École primaire René Cassin (Public – 178 enfants)

- L'Ensemble scolaire Notre Dame : École maternelle et primaire : (Privé – 218 enfants)

- **Deux établissements secondaires :**

- L'Ensemble scolaire Notre Dame : Collège (Privé – 221 jeunes)

- Collège Maurice Genevoix (Public – 334 jeunes)

C'est plus de 1000 élèves qui fréquentent les établissements scolaires de Meslay-du-Maine

La nécessité de reconnaître la multiplicité des espaces, des temps, des acteurs éducatifs et la multiplicité des savoirs doit être bien comprise des équipes enseignantes.

L'accès aux savoirs ne relève plus du seul monopole de l'École, les espaces éducatifs du non formel et de l'informel sont devenus tout aussi déterminants. C'est en partie ce que vient acter la loi de Refondation de l'École de la République, en reconnaissant de nouveaux temps éducatifs, non scolaires, comme contributifs de la réussite éducative, aux côtés des apprentissages scolaires

b) Le milieu associatif

Un dynamisme associatif :

Ce dynamisme est historique et néanmoins toujours d'actualité. Les enfants et les jeunes ont un panel d'activités proposées très large, qu'elles soient culturelles (théâtre, musique, danse...) ou bien sportives (swin golf, roller, sports collectifs, ...)

65 associations attestent de l'esprit volontaire et dynamique des habitants.

c) Le centre social

L'agrément CAF positionne le centre social comme un pôle de développement qui permet à la population, avec l'appui de professionnels, dans une logique de projet et de coopération, de trouver des réponses à de multiples questions de la vie quotidienne et de concevoir un « mieux vivre ensemble »

Actuellement géré par la mairie de Meslay-du-Maine, le Centre Social Meslinois est une structure municipale missionnée pour participer à la mise en œuvre d'actions sociales à destination de tous publics : petite enfance, enfance, jeunesse, adultes, familles.

Le centre social s'appuie à travers son projet social sur deux axes principaux :

- Faire que le centre social soit un lieu de participation active des habitants à l'animation locale et aux prises de décisions les concernant et qu'il soit un lieu de rencontre pour tous les habitants.
- Faire que le centre social soit un lieu ressource pour l'accompagnement social des familles et de tous les habitants, qu'il porte une attention particulière aux personnes les plus fragiles et qu'il renforce les liens entre les générations. Le centre social doit, par sa fonction d'accueil, répondre aux besoins des familles et de tous les publics.

Le Centre Social Meslinois est divisé en trois grandes parties :

- Le Multi-Accueil « à petits pas »
- ✓ Accueil régulier
- ✓ Accueil d'urgence
- L'Espace Meslinois regroupe :
 - ✓ La vie associative
 - ✓ Les animations familles
 - ✓ Les animations intergénérationnelles
- L'Espace des enfants regroupant :
 - ✓ Un accueil de loisirs (ALSH)
 - ✓ Un accueil périscolaire

- ✓ Les Nouveaux Temps d'Activités Périscolaires

2) Le projet éducatif de territoire

a) Public concerné

La tranche d'âge visée jusqu'à présent était celle des enfants de 2 ans à 10 ans c'est-à-dire de l'entrée à l'école maternelle jusqu'à l'entrée au collège, quelle que soit la nature de leur établissement d'enseignement (public ou privé).

Pour la nouvelle période contractuelle, nous proposons d'élargir la tranche d'âge de 0 à 15 ans, afin de valoriser et développer les travaux autour de la continuité éducative dès la petite enfance et de travailler sur la continuité école / collège

Ce présent PEDT concerne donc les enfants de 0 à 15 ans scolarisés dans les écoles primaires publiques et privées de la commune de Meslay du Maine. Il s'attache principalement à l'organisation des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, à leur articulation et mise en cohérence.

b) Les partenaires du projet :

Représentants des services municipaux

Directeurs d'écoles

Représentants de parents d'élèves

Représentants CAF, DDCSPP, Education Nationale

Représentants commission Enfance Jeunesse

Représentants d'associations

c) Objectifs :

Le PEDT constitue le cadre de référence d'une politique éducative locale, articulant ainsi toutes les actions qui contribuent à la réussite des enfants et des jeunes. Il est garant de la continuité éducative avant, pendant et après l'école organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs.

Quatre axes de développement ont été définis :

- La réussite éducative sur Meslay-du-Maine
- La parentalité sur Meslay-du-Maine
- Le vivre-ensemble sur Meslay-du-Maine
- La lutte des discriminations et des inégalités sur Meslay-du-Maine

1) La réussite éducative sur Meslay-du-Maine :

L'éducation doit être partagée et cohérente entre tous les acteurs éducatifs (synergie et même démarche)

Partagée par tous les acteurs :

- Mise en place d'une charte éducative partagée par tous les acteurs
- Créer un lien entre chaque acteur afin de développer le rôle de chacun

- Documents communs aux différentes associations par le vivre ensemble / respect des règles / respect des autres

Gestion du temps :

- Complémentarité des temps
- Bonnes pratiques / cohérence des horaires entre les acteurs éducatifs / associatifs adaptés à l'âge de l'enfant

Aide aux enfants en difficulté :

- Appréhender les histoires familiales, s'adapter à la singularité des différents milieux familiaux
- Aide aux enfants en difficulté scolaire / familiale

Valorisation de réussites des enfants et des acteurs éducatifs :

- Rendre l'enfant autonome / le responsabiliser
- Mise en valeur des réussites des acteurs éducatifs
- Valorisation des réussites des enfants

2) La parentalité sur Meslay-du-Maine :

Maintenir le parent à sa place de référent pour l'enfant en tant que premier éducateur. Intervenir « pour » les parents mais surtout « avec » eux, en donnant tout son sens à la coéducation.

Aide à la parentalité :

- Donner des outils / aides aux parents pour apprendre à gérer le temps / la fatigue de leurs enfants
- Aider les parents dans leur rôle éducatif (groupes d'habilités parentales / conférences)
- Conférences sur les thèmes liés à l'éducation et à la parentalité / implication des parents
- Rôle des parents / place / implication du parent/ rompre l'isolement
- Redonner la confiance en eux à certains parents qui ont baissé les bras

Accueil des parents :

- Confondre le rôle précis de chacun afin d'évoluer ensemble
- Rencontre régulière avec les parents / favoriser l'échange par les temps informels
- Faire participer / bien accueillir les parents dans les structures qui accueillent les enfants
- Proposer des interventions au sein des établissements scolaires sur différents thèmes (violence, respect entre élèves et avec les éducateurs)

3) Le vivre ensemble sur Meslay-du-Maine :

S'appuyer sur l'intergénérationnel comme levier pour créer du lien social. Favoriser la citoyenneté pour construire des repères communs compris et acceptés par tous.

- Accentuer le lien parent / enfant
- Valoriser les projets d'enfants
- Repérer les sources de problèmes possibles et mettre des actions afin de mieux comprendre « l'autre », ce que l'on ne connaît pas.
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles
- Mettre en place des parcours citoyens
- Développer la coopération entre les enfants

4) Lutter contre les inégalités et les discriminations sur Meslay-du-Maine :

Eveiller les consciences autour des valeurs républicaines : Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité. Favoriser un accès à tous sur les activités proposées sur la commune.

- Donner à tous les enfants la possibilité d'accéder aux différentes activités proposées
- Accès à tous aux activités culturelles et sportives.
- Informer les acteurs éducatifs sur les différentes discriminations possible. (Se mettre à niveau)

De manière générale il ressort également le fait d'accroître la communication sur les projets existants.

d) Une charte commune a été élaboré :

Un socle commun de bonnes pratiques éducatives a été élaboré et permet de repartir sur des bases éducatives existantes et partagées.

- Tout acteur de la communauté éducative a pour objectif de :

- De favoriser l'accueil de tous les publics et respecter la spécificité de chacun
- De réserver un accueil préservant une relation fondée sur la confiance réciproque
- D'être un interlocuteur privilégié des familles, d'informer, renseigner et orienter les familles
- De respecter les rythmes de l'enfant en intégrant la particularité de chaque tranche d'âge
- Travailler en réseau avec l'ensemble des partenaires pour répondre au mieux aux besoins des enfants et de leur famille.
- Favoriser l'éveil d'une conscience citoyenne et éco-citoyenne des enfants en leur donnant des repères et des clés de compréhension de la société.
- Accompagner l'enfant dans ses choix pour favoriser son autonomie et sa responsabilisation.

- Tout acteur de la communauté éducative s'engage par son attitude à :

- Être garant du bien-être de chacun en faisant preuve de tolérance, respect, écoute, civilité, bien-traitance, bienséance et contribuer ainsi à l'instauration d'un climat de confiance et de bienveillance.

- Avoir un rôle d'éducateur : contribuer à l'apprentissage de la vie collective, du partage, de la citoyenneté et du développement durable.

e) Des actions existantes

Les enfants de la commune bénéficient déjà d'un environnement très favorable en termes d'activités péri et extra-scolaires. Ils ont aussi accès à des activités associatives culturelles, artistiques et sportives.

Il faut d'abord penser à enrichir les activités proposées sur le territoire, en termes de quantité, de diversité et de qualité.

Exemples d'actions du PEDT avec des axes d'améliorations :

Certains enfants peuvent bénéficier des services du restaurant scolaire ainsi que de l'accueil de loisirs en début d'après-midi avant de partir à leur activité.

Axes d'améliorations : étendre ce dispositif à d'autres associations, le faire connaître et le développer.

Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) projet réunissant parents, enseignants (public/privé) et animatrice municipale.

Axes d'améliorations : lien plus étroit avec les projets d'école, faire intervenir des associations

5) Pistes de réflexion :

Après débats et échanges très constructif au sein d'une réunion réunissant l'ensemble des partenaires, il a été retenu 4 thèmes à travailler collectivement et qui pourront répondre aux différents axes de développement définis :

- 1) Développement durable (réflexion sur les comportements vis-à-vis de l'environnement, de consommer de façon responsable (très sélectifs, le compostage, le recyclage etc...)
- 2) Prévention (réflexion sur les domaines de la prévention routière, de la prise de produits illicites, de la sexualité, de l'utilisation d'internet, de l'alimentation etc....)
- 3) Accueil des enfants avec des besoins éducatifs particuliers (besoins liés à une situation particulière, impactant la relation aux apprentissages (troubles du comportement, du langage, enfants en difficulté etc...)
- 4) Au terme de la réunion et après discussion avec certaines personnes, il est proposé d'ajouter un 4ème groupe qui travaillera sur la communication (réflexion sur la diffusion des informations, de l'harmonisation des différentes plaquettes, magazine en ligne etc...)

6) Le comité de pilotage :

Le comité de pilotage représente une instance collaborative.

Cette instance a pour rôle de définir les orientations stratégiques du projet, facilite le déploiement du projet et procède aux arbitrages nécessaires.

Les différents représentants des services municipaux, des directeurs d'écoles et collèges, des parents d'élèves, de la CAF, de la DDCSPP, de l'Education Nationale, de la commission Enfance Jeunesse et d'associations vont être sollicités pour siéger au comité de pilotage.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide le renouvellement du PEDT pour la période 2019-2022.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Commission aménagement du territoire et urbanisme du 15 octobre

Ordre du jour :

- Projet d'aménagement Boulevard de la Providence,
- Projet d'aménagement des abords du Château de la Touche,
- Projet d'aménagement Chemin de Saubert,
- Bilan radar pédagogique rue de la Gare, boulevard de la Providence
- Végétalisation du cimetière,
- Demandes d'aménagements de trottoirs et de passages piétons,
- Questions diverses.

Présents : Pierre BORDIER, Maryse TAUNAI, Sonia BERTHELOT, Maurice GASCOIN, Daniel DESNOË, Jacky HULOT, Philippe CHESNAIS, Jean-Marc POULAIN, Frédéric URVOY (Services Techniques), Julien DELAIS (C.C.P.M.G.)

Bilan radar pédagogique

1- Boulevard de la Providence

Implantation : du 11/06 au 04/07/2019,

10293 véhicules (soit 447 véhicules/jour dans les deux sens),

Vitesse moyenne : 38 km/h,

85% roules à moins de 45 km/h,

Vitesse maximale constatée : 70 km/h,

3% d'excès de vitesse,

Sens route de Grez → Route de Sablé : 6 fois plus de véhicules que dans l'autre sens,

2- Rue de la Gare (RD 233) : face à la pointe de la Place Jules Ferry

Implantation : du 05/07 au 26/09/2019,

74623 véhicules (soit 900 véhicules/jour dans le sens centre bourg vers Le Bignon),

Vitesse limitée à 30 km/h,

V85 : 36 km/h,

Vitesse maximale constatée : 65 km/h,
47% d'excès de vitesse,

Projet d'aménagement Boulevard de la Providence

- Double sens conservé,
- Passage en zone 30 km/h,
- Rue de l'Epeautre : priorité à droite,
- 2 écluses prévues (4 et 3 véhicules),
- Plots solaires en tête de bordures,
- Largeur de chaussée : 3.00 mètres au droit de l'écluse, 5.00 mètres sur reste de section,
- Largeur de trottoir : 1.50 en tête de bordure,
- 1 passage pour piétons au droit du basculement du trottoir,
- Trottoir engazonné au droit de l'EHPAD,
- Plateau surélevé de 10 mètres côté route de Grez avec basculement du trottoir.
Continuité du trottoir vers l'entrée de l'EHPAD,
- Revêtement trottoirs : gravillons concassés de couleur ocre (Voir trottoir à Saint Loup-du-Dorat, rue de la Mairie et Saint Brice (Les Agets) début 2020),
- Le projet sera à soumettre à la D.D.T – service sécurité routière pour remarques éventuelles,
- Présentation aux riverains souhaitable,
- Intersection Bd de la Providence Rue de l'Eepautre : revoir la possibilité de modification du mur du terrain communal pour amélioration giration et visibilité,
- Revoir sur place la visibilité au droit du passage pour piétons et entre le virage et l'écluse côté route de Grez,
- Coût du projet : 125 034 € T.T.C.,
- Coût variante avec revêtement des trottoirs en BB 0/6 ocre et B 0/6 noir à la place des bi-couches gris : 9 550.00 € H.T. en plus-value,
- Passage caméra sur réseaux eaux pluviales à réaliser,
- Enfouissement des réseaux souples programmés fin 2019.

Le conseil municipal :

- souhaite que la commission aménagement du territoire et urbanisme se rencontre sur place et que celle-ci se déplace dans des communes où du gravillon concassé a été réalisé.
- demande que la sécurité routière soit interrogée sur ce projet
- Demande que la commission présente le projet aux habitants

Château de la Touche (pourtour du château)

- Pavés « ROXEM » aux entrées piétonnes des propriétés,
- Revêtement chaussée : béton bitumineux (BB),
- Revêtement bi-couche sur le reste,
- Pourtour du château : gazon avec délimitation ne suivant pas exactement les limites de propriété,
- Bordures P1 et T2,
- Douze places de stationnement de prévues,
- Estimation projet : 68 550.00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal valide ce projet et souhaite que ces travaux soient inscrits au budget primitif de 2020.

Chemin de Saubert , section de la Route de Laval (RD N° 21) jusqu'au parking de la salle socio avec retour du trottoir jusqu'a Groupama

- Etude réalisée par le cabinet ABE (Maître d'œuvre de l'Esplanade des Grands Jardins),
- 4 scénarios proposés,
- Après discussion sur ces projets il est demandé de revoir avec ABE la possibilité d'implanter sur le petit parking près du local télécom des sanitaires publics (2 WC dont 1 PMR et 2 à 3 urinoirs) avec peut-être possibilité de conserver un peu de stationnement.
- Réseaux souterrains avec chambres à proximité du local télécom à prendre en compte.

Monsieur BOULAY fait remarquer qu'il faudra penser au raccordement des eaux usées devant le local du comité des fêtes.

Madame BERTHELOT fait savoir que les toilettes publiques ne répondront pas à la demande près du local du comité des fêtes.

Le Conseil Municipal demande qu'ABE travaille sur un projet de toilettes publiques afin de les intégrer sur le petit parking sis Chemin de Saubert.

Végétalisation du cimetière

- Expérimentation de plantation de « SEDUM » entre les concessions vu sur une autre collectivité et pouvant permettre la maîtrise de la pousse de la végétation indésirable,
- (Le Sedum ou orpin est une plante exceptionnelle par sa résistance à la sécheresse, aux écarts de température ainsi qu'aux maladies et parasites. C'est une plante que l'on pourrait qualifier de très autonome. Elle se débrouille seule et vit tout à fait bien même si le jardinier ne s'en occupe pas)
- Expérience à tenter chez nous au droit de quelques tombes avant une éventuelle généralisation,

Le Conseil Municipal souhaite qu'un test soit réalisé entre quelques tombes et qu'une communication devra être faite.

Demandes d'aménagements de trottoirs et de passages piétons

Route de Sablé, Rond point du Cheval

- Suite à cette demande, une réflexion générale est proposée : aménagement des trottoirs en partant du rond point du Cheval jusqu' au cimetière côté gauche en montant et jusqu'à la rue de la Bretonnière côté droit en montant. Revêtement bicouche,
- Passage piétons à réaliser sur la RD N° 14 (au droit du giratoire)

Le conseil émet un avis favorable, et demande à connaître le coût d'un cheminement piéton du giratoire du cheval aux jardins familiaux.

Rue des Cèdres

- Passage surbaissé à créer suite à demande d'un riverain se déplaçant avec difficulté,
- Son implantation devra permettre d'être utilisé par le plus grand nombre d'usagers.

Le conseil émet un avis favorable.

CADRE DE VIE ET COMMUNICATION

Commission cadre de vie et communication du 30 septembre et 14 octobre

Chemin de fer

PAGE	Thème	Quoi	Photos	Qui
1		Jumelage + EHPAD + CME		
2		Edito du Maire		Mr POULAIN
2		Les délibérations du conseil		Mr HULOT
3	Cadre de vie et citoyenneté	CME		Mme MOREAU
4-5	Zoom	45 ^{ème} anniversaire du Jumelage: moment forts + les Arcis		Mr HULOT
6-7	Histoire de la commune	Historique du bâtiment de l'EHPAD		Mr BOURDAIS
	Finances			
8	Urbanisme	PLUI, définition		Pays Meslay Grez
9	Enfance et Famille	PEDT		Pierrick
10	Aménagement	Aménagement Esplanade des Grands Jardins		Mr BORDIER
11	Vie associative	Forum des associations	1	Mr BOULAY
12	Histoire de la commune	80 ans du camp des internés de Meslay		
13	Enfance et Famille	CCAS + spectacle enfant		Mme MOREAU
14	Informations utiles	Recensement militaire + dates élections + dépliant des mises en garde sur les démarches + dates illuminations + vœux du Maire		Marie
15	Etat civil			Marie
16	Retour en images	Photos GNT		Hippodrome 02 43 98 75 80
		Triathlon		Maxime
		Semi marathon		Jogging Meslay
		Fete de Meslay		Comité des fêtes
		Bal des pompiers + sainte barbe		Pompiers
		Rencontre tennis de table		Mr Renard
		Don du sang		Mr Taunais
		Octobre rose		Mme Gautier
		Stage de fusin		Mme MOREAU
		Troc échange + journée activité		Espace meslois

Les textes sont à rendre pour le 4 novembre au plus tard, distribution du bulletin s'effectuera première semaine de décembre

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Réunion bilan Atelier d'Architecture : 23 octobre à 18h30
- Réunion publique fibre optique 30 octobre à 20h30
- Groupe de travail salle socio : jeudi 7 novembre à 18h30
- Cérémonie du 11 novembre
- Conseil d'école Cassin 14 novembre à 20h30
- Repas du CCAS : 20 novembre 2019
- Conseil d'école Fratellini 28 novembre 2019 à 18h30
- Sainte Barbe : 30 novembre 2019
- Marché de Noël APE : 30 novembre et 1^{er} décembre 2019
- Colis de Noël : 14 décembre 2019
- Vœux du Maire : 10 janvier 2020 à 20h15
- Elections municipales : 15 et 22 mars 2020

Monsieur BOUTIN demande où en est le dossier des jeux parc de la mairie. La livraison est prévue semaine 44, si les conditions météorologiques permettent d'effectuer le terrassement.

Monsieur BRAULT demande où en est le projet de l'hôtel. Monsieur POULAIN répond qu'il a rencontré Monsieur HOUDEBINE le 2 octobre dernier, en présence de Monsieur BORDIER et de Solène CHAUVEAU, Secrétaire Générale, nous attendons un courrier de sa part indiquant l'abandon du projet.

Monsieur POULAIN informe que le Conseil d'Administration de l'EPHAD du 16 octobre dernier avait pris la décision suivante : la fabrication des repas pour l'ADMR par les cuisiniers de la Maison de retraite est désormais plafonnée à 60 repas par jour.

Monsieur POULAIN remercie Monsieur HULOT, Président de l'association de Jumelage Meslay/Remseck pour la bonne organisation du weekend end du 4 et 5 octobre avec les Allemands lors du 45^{ème} anniversaire du jumelage.

Séance close à 22h30.